

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 297 portant modification de l'arrêté n° 80 du 23 janvier 1950 réglementant l'hygiène en Côte Française des Somalis

n° 297

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 février 1962

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 40

Vu l'arrêté n° 80 du 23 janvier 1950 réglementant l'hygiène en Côte Française des Somalis

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 23 décembre 1961

A adopté dans sa séance du 24 février 1962 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'article 14 de l'arrêté n° 80 du 23 janvier 1950 réglementant l'hygiène en Côte Française des Somalis est complété comme suit :
« Les parties de la voie publique salies en contravention du présent article seront nettoyées d'office aux frais des contrevenants. Le tarif d'enlèvement de ces débris est fixé à cinq cents francs le mètre cube ou la fraction de mètre cube. Il pourra être modifié par arrêté pris en Conseil de Gouvernement sur proposition du Commandant de Cercle.

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, OMAR KAMIL, WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, OMAR IBRAHIM HADOM.